

DOMAINE AMIANTE - SANS MENTION (INITIALE)

Formation à distance 100% E-learning (ouverte sous 48h maximum) sur notre plateforme LMS (Learning Management System) accessible 24h/24 et 7J/7. Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion.

21 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 475,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Entre 24h00 et 72h00

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
Des quiz d'auto-évaluation (théoriques et pratiques) sont à réaliser tout au long du parcours en E-learning, exercice pratique à partir de cas pratique en réalité virtuelle 360 °, étude de plan, corrigés en ligne.
Examen de validation des acquis : QCM 28 questions (score minimum à atteindre 50%)
Moyens de contrôle de l'assiduité : attestation(s) d'assiduité ; certificat de réalisation ; attestation(s) de présence FOAD et relevé(s) de connexion

FORMALISATION
‹p›Attestation de formation à remettre à l'Organisme Certificateur (accrédité par le Cofrac)‹/p›
‹p› ❗ Pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier, il vous faudra obtenir la certification de personne du domaine concerné auprès cet OC.‹/p›

PUBLIC

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier en indépendant ou salarié. Les formations visant à présenter une certification de personne, dispensées en E-learning conviennent aux candidats à la re-certification.

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit

Pré requis technique : disposer d'un ordinateur ou tablette ou PC (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une bonne connexion internet.

OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Initiale, conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024, applicable au 1er septembre 2024 dans le domaine AMIANTE sans mention. Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique; Maîtriser les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ; Maîtriser les protocoles d'intervention lors du repérage; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité; Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation); Savoir formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B ; Savoir fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement ; Savoir rédiger des rapports en langue française.

DOMAINE AMIANTE - SANS MENTION (INITIALE)

PARTICIPANTS
Nombre maximum : illimité 0

PROGRAMME

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ; Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ; L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ; Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ; Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ; Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.

FORMATEURS

Module e-learning - Nos formateurs référents (plus de de 5 ans d'expérience métier) répondent à vos questions sur la hotline de notre plateforme LMS tout au long de votre parcours. Nous vous recommandons de compléter ce module E-Learning avec minimum 2 heures de tutorat-accompagnement avec un formateur expert pour préparer le passage de la certification dans les meilleures conditions. (devis sur demande)

MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct),
Tutorat, exposés et cours sous forme de vidéo animées par des professionnels de leur domaine d'activité.
Le stagiaire dispose d'un accès libre (identifiant et mot de passe personnel) quand il le souhaite (24H/24 et 7J/7) et suit le programme de formation à son rythme.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits ou sur www.agefiph.fr
Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46

SATISFACTION

Taux de satisfaction :



98 %

Taux de réponse : 44% (4 participants ont répondu / 5 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46